

Qu'est-ce que la qualification juridique ?

Par francois6, le 03/03/2021 à 13:35

Bonjour,

Ma question concerne un problème de qualification de la transaction juridique en droit des affaires.

La situation est la suivante : 2 personnes sont chacune actionnaires de 2 sociétés indépendantes qui ont la même activité. Ces 2 actionnaires conviennent de créer une nouvelle structure qui prendra le contrôle des 2 sociétés (mais elles ne fusionnent pas).

Existe-t-il une qualification juridique spécifique pour ce type d'opération ? L'information contenue dans cet article est-elle vraie <https://partiels-droit.com/qualification-juridique/> pour une concentration ou un simple transfert d'actions ?

Merci pour votre aide

Par Isidore Beautrelet, le 04/03/2021 à 07:03

Bonjour

Sans même jeter un œil à l'article de votre message, je peux vous dire que la qualification juridique pour la société est holding (ou société mère) et les autres sociétés seront ses filiales. Et plus précisément, l'opération consistant à créer une holding pour prendre le contrôle d'une entreprise s'appelle : LBO (Leveraged buy-out)

<https://www.capital.fr/entreprises-marches/lbo-1357688>

Reste à savoir si la holding sera animatrice ou passive.